

À remplir par le travailleur à partir de 58 ans affecté à un régime de jour au lieu d'un régime en équipes ou de nuit

Ancien régime Travail en équipes Travail de nuit Depuis / /

Nouveau régime Régime de jour Début / /

<input type="checkbox"/> Durée indéterminée	<input type="checkbox"/> Durée déterminée Jusqu'à la date de / /
---	---

Ancien grade d'emploi Nouveau grade d'emploi

Salaire horaire brut avant la nouvelle affectation €. Salaire horaire brut à partir de la nouvelle affectation €

Q1 avant la nouvelle affectation = , Q à partir de la nouvelle affectation = ,

Q = *Durée de travail hebdomadaire moyenne, y compris le repos compensatoire rémunéré dans le cadre d'une diminution de la durée du travail*

Salaire mensuel net avant l'affectation €. Salaire mensuel net à partir de la nouvelle affectation €

Pour le travailleur à partir de 60 ans affecté à un emploi à temps plein à un emploi à 4/5^e temps

Ancien régime Temps plein Depuis / /

Nouveau régime 4/5^e temps Début / /

<input type="checkbox"/> Durée indéterminée	<input type="checkbox"/> Durée déterminée Jusqu'à la date de / /
---	---

Salaire horaire brut avant l'affectation €. Salaire horaire brut à partir de la nouvelle affectation €

Q1 avant l'affectation = , Q à partir de la nouvelle affectation = ,

Q = *Durée de travail hebdomadaire moyenne, y compris le repos compensatoire rémunéré dans le cadre d'une diminution de la durée du travail*

Salaire mensuel net avant l'affectation €. Salaire mensuel net à partir de la nouvelle affectation €

À JOINDRE:

- L'addenda au contrat de travail établissant l'affectation à une fonction alternative.
ou L'addenda au contrat de travail attestant de l'affectation d'un travail en équipes ou de nuit au régime de jour.
ou L'addenda au contrat de travail attestant de l'affectation d'un travail à temps plein à un travail à 4/5^e temps.
- La fiche de salaire du mois précédant l'affectation et la fiche de salaire du premier mois complet suivant l'affectation.

Cachet de l'entreprise

Date et signature
De l'employeur ou de son préposé

À renvoyer dûment complété et signé au:

FONDS SOCIAL DES ENTREPRISES DE CARROSSERIE (SCP 149.02)

avenue Jules Bordet 164 - 1140 BRUXELLES - T. 02/776.78.71

E-mail : fonds@febelcar.com

REMARQUE

L'ayant-droit et l'organisme de paiement sont priés de vérifier l'exactitude de toutes les mentions, en particulier le numéro de registre national et les dates, et, le cas échéant, d'en demander la rectification suivant la procédure prévue. Vos données à caractère personnel seront enregistrées dans le fichier du fonds social. Les données à caractère personnel que vous transmettez moyennant le présent formulaire, seront traitées par le fonds social des entreprises de garage. Elles seront traitées conformément aux dispositions du Règlement général européen relatif à la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016. Le fonds social traite les données à caractère personnel exclusivement aux fins auxquelles elles sont collectées, à savoir l'obligation légale de règlement et d'assurance de l'octroi et du versement des indemnités complémentaires aux ouvriers de la SCP 149.02. Les données à caractère personnel seront collectées tant que ces fins le requièrent. Vous bénéficiez d'un droit de regard sur vos données à caractère personnel. Vous bénéficiez du droit d'accès, de consultation et, le cas échéant, de rectification. Dans certains cas et lorsqu'ils sont pleinement justifiés, vous pouvez requérir le droit de suppression de vos données à caractère personnel. Pour exercer ces droits, veuillez prendre contact avec le fonds social.